

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 10  
Nombre de Conseillers Présents : 8  
Nombre de Procurations : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 58

VOTES : 58 Contre : 0 Pour : 58  
Date de convocation : 13/11/2023

### DÉLIBÉRATION N° 2.1

#### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA RÉGIE**

### **SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à neuf heures trente, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente des Ports de Loire-Atlantique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : *Lydia MEIGNEN, Jean-Luc SECHET, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN-GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Claude CAUDAL, Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, Isabelle DELANOY-CORBLIN.*

**ÉTAIENT ABSENTS** : *Didier CADRO, excusé ; Adrien RYO ; Laurent DUBOST, pouvoir à Lydia MEIGNEN ; Jean MONTAVILLE, pouvoir à Jean-Michel BRARD ; Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER ; Christine LE RIBOTER, pouvoir à Isabelle DELANOY-CORBLIN ; Philippe CAILLON, pouvoir à Sylvie GOSLIN.*

Secrétaire de séance : Sylvie GOSLIN

.....

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 2221-1;  
**Vu** l'arrêté du 11 décembre 2019 portant création du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;  
**Vu** les délibérations n°1.2 et 1.3 du 30 septembre 2021 portant nouvelle installation du comité syndical ;  
**Vu** la délibération n° 1.2 du 26 juin 2020, portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour assurer la gestion directe des ports de la Gravette et du Cormier à la Plaine sur Mer, de la Pointe de Saint Gildas à Préfailles et de Comberge à Saint Michel Chef-chef ;  
**Vu** la délibération n° X.X du 1<sup>er</sup> mars 2022, portant modification des statuts du conseil de régie et désignation d'un nouveau suppléant ;

**Entendu** le Rapport de la Présidente,

En application des dispositions des articles L2221-11 à L 2221-14 et des articles 63 à R 2221-94 du Code général des collectivités territoriales, il a été créé une régie dotée de la seule autonomie financière pour assurer l'exploitation du port de la Gravette et l'abri du Cormier à la Plaine sur Mer, de l'abri côtier de la Pointe de Saint Gildas, à Préfailles et du port de Comberge, à Saint Michel Chef-Chef, en direct par le Syndicat mixte des Ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique.

Le conseil de la régie d'exploitation est composé par des membres du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique et des Communes ayant transféré leur compétence portuaire ainsi que de représentants des usagers des ports concernés.

L'Ancre Préfaillaise, association représentée jusqu'ici en conseil de régie, a modifié son statut en amicale dite « Les Amis de l'Ancre », nouveaux statuts validés par la Préfecture en date du 28 août 2023. L'objet de cette nouvelle association n'étant plus la représentation des plaisanciers, le mandat de MM. Sylvain PELÉ, titulaire et Kévin GRELIER, suppléant, qui représentaient cette association, est donc résilié.

Par ailleurs, l'association du Cercle Nautique de Préfailles ayant été dissoute, les mandats de Mme Nolwenn FALCON, titulaire, et de M. Marc DUPAS, suppléant, sont également résiliés.

La nouvelle association locale, le Club de Voile de Préfailles, a donc été sollicitée par la Présidente des Ports de Loire-Atlantique pour être représentée au Conseil de régie au titre des représentants des usagers. Par délibération de leur conseil d'administration, en date du 8 octobre 2023, l'association a, ainsi, nommé MM. François FOURET, titulaire, et Pierre PEIGNÉ, suppléant.

### LE COMITÉ SYNDICAL

#### **Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la résiliation des mandats de MM. Sylvain PELÉ, titulaire, et Kévin GRELIER, suppléant, anciennement représentants de l'Ancre Préfaillaise, dont le nouvel objet n'est plus en adéquation avec la représentation des usagers-plaisanciers ;
- **APPROUVE** la résiliation des mandats de Mme Nolwenn FALCON, titulaire, et de M. Marc DUPAS, suppléant, anciennement représentants du Cercle Nautique de Préfailles, suite de la dissolution de cette dernière association ;
- **APPROUVE** la nomination de MM François FOURET en tant que titulaire et Pierre PEIGNÉ en tant que suppléant pour représenter les usagers du port de la Pointe Saint Gildas, à Préfailles.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,  
le 20 novembre 2023

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE  
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE DE LOIRE-  
ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN